

- Les repas des aînés (frais des repas, règlement de factures pour l'animation et toute autre dépense afférente),
- Les différentes fêtes communales (cocktail, animations et toute autre dépense afférente),
- Les feux d'artifice,
- Les cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux d'agents communaux ou de toute autre personne ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 100 €,
- Les couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
- Les voyages et frais des élus locaux ayant un lien direct avec l'intérêt de la commune,
- Les cadeaux du personnel communal (fin d'année, départ en retraite, mutation ou tout autre événement de carrière important des agents).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

➤ RETOURS SUR LES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2012, modifiée par la délibération du 17 décembre 2012, décidant du bail commercial pour l'épicerie-services à Vandré et de la fixation du prix du loyer à 630 HT indexé sur l'indice du coût de la construction,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2019 décidant du bail précaire et du loyer pour le local commercial constituant la réserve de l'épicerie-services à Vandré, ce loyer étant fixé à 50 € HT pendant les 6 premiers mois, et 100 € HT ensuite, à compter du 1^{er} mars 2020,

Vu la décision du Maire du 27 mars 2020 décidant de maintenir le prix du loyer de la réserve de l'épicerie à 50 € HT pour les mois de mars et avril 2020, au lieu des 100 € HT prévus au bail précaire, compte tenu du contexte de crise sanitaire lié au Covid 19,

Vu la décision du Maire du 19 mai 2020 décidant du maintien du prix du loyer de la réserve de l'épicerie à 50 € HT pour les mois de mai et juin 2020,

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Laure DRAI, gérante de l'épicerie-services et bailleur, en date du 5 mai 2020, demandant une remise de loyer du local de l'épicerie-services, en appuyant sa demande sur les difficultés et les contraintes liées au contexte de crise sanitaire. Il poursuit en lisant le courrier-réponse signé par ses soins, en date du 12 mai 2020, demandant, après concertation auprès de la municipalité, à ce que Madame DRAI s'avise des dispositions prises par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine en faveur des acteurs économiques en difficultés face à la crise, faisant référence notamment au fonds de solidarité exceptionnel de 50 millions d'€ créé à l'occasion.

L'octroi de ces aides exceptionnelles restait conditionné à la baisse du chiffre d'affaire de l'entreprise comparativement au chiffre d'affaire réalisé en 2019 à la même période. Dans l'hypothèse où l'entreprise aurait déjà bénéficié de ces aides et/ou qu'elle les aurait sollicitées, Madame DRAI était invitée à communiquer à Monsieur le Maire une copie des courriers d'attribution des subventions. A l'appui de ces courriers, le conseil Municipal aurait étudié sa demande de suspension de loyer pour la période de confinement.

A réception du courrier de Monsieur le Maire, Madame DRAI a répondu en date du 20 mai 2020 soulignant son étonnement et sa déception, manifestant son investissement au travail et regrettant que la plupart des conseillers municipaux ne se soient pas inquiétés de son sort. Elle a pu déclarer n'avoir reçu aucune aide ni de l'état, ni de la région puisqu'il fallait avoir une perte d'au moins 50 % du chiffre d'affaire pour y prétendre. Madame DRAI termine son courrier en évoquant sa déception alors qu'elle pensait que le travail en partenariat mairie / commerce lui semblait évident avec une confiance mutuelle et une aide en cas de moment difficile. Elle finit par déclarer ne plus faire d'effort pour maintenir ce « dit » partenariat avec la commune.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement à la lecture de ces courriers, alors qu'il se rend régulièrement à l'épicerie et que Madame DRAI ne lui avait rien dit sur ces difficultés.

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des échanges courrier des deux parties, propose au Conseil Municipal de maintenir le loyer de la réserve de l'épicerie à 50 € HT jusqu'à la fin du bail précaire, c'est-à-dire le 8 septembre 2020, et propose la remise de deux moitiés de loyers pour les mois d'avril et mai 2020, période du confinement imposé par la situation sanitaire du pays. Il argumente sa proposition en valorisant les services rendus par le commerce et en défendant l'investissement qu'un tel commerce de proximité nécessite pour sa gérante.

Monsieur Sylvain BAS poursuit en rappelant les mesures régulières de la commune à chacune des sollicitations de l'épicerie dès qu'ils en ont manifesté le besoin. Il justifie la demande de la municipalité s'agissant des éventuelles aides sollicitées de l'Etat et de la Région, par le fait qu'une remise de loyer porte sur des fonds publics qui méritent d'être distribués sur justification de baisse de chiffre d'affaires. Les courriers montrent un certain malaise et il convient de l'atténuer, dans l'intérêt de la population, bien heureuse de bénéficier des services que l'épicerie-services propose. Monsieur BAS propose quant à lui,

de répondre favorablement à la proposition de Monsieur le Maire, mais en insistant sur le caractère exceptionnel de cette aide, dépourvue de justificatifs comptables.

Monsieur Guillaume DAMPURE propose une aide proportionnelle à la perte de chiffre d'affaires subite. Monsieur le Maire répond qu'aucune donnée comptable ne sera donnée par Madame DRAI.

Un tour de table est réalisé pour recueillir les avis de chacun. La majorité s'accorde à dire qu'il convient de les aider, mais qu'il aurait été justifié de le faire sur présentation de la perte du chiffre d'affaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 voix POUR, 7 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION, de ne retenir que 50 % du loyers à facturer pour l'épicerie-services pour les mois d'avril et mai 2020, soit 321,24 € HT pour les mois d'avril et mai 2020, pour le loyer de l'épicerie-services. Le caractère exceptionnel de cette mesure doit être souligné auprès de la gérante.

Monsieur le Maire propose ensuite au vote le montant du loyer de la réserve de l'épicerie à hauteur de 50 € HT au lieu des 100 € prévus initialement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, avec 8 voix POUR, 10 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION.

Monsieur Emmanuel JOUBERT intervient et propose de fixer un loyer intermédiaire, à hauteur de 75 € HT.

Après avoir soumis cette proposition au vote, le Conseil Municipal décide, avec 10 voix POUR, 8 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION, de fixer le montant du loyer de la réserve de l'épicerie à 75 € HT au lieu des 100 € HT prévus initialement dans le bail précaire, à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 8 septembre 2020, date de fin du bail précaire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente décision.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Après présentation complète du budget, voici une présentation synthétique par chapitre du BP 2020 du budget principal proposé au vote :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2020
011 - Charges à caractère général	221 231 €
60 – Achats et variations de stocks	65 450 €
61 – Services extérieurs	118 821 €
62 - Autres services extérieurs	34 400 €
63512 – Taxes foncières	4 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	382 200 €
63 – Impôts et taxes	2 950 €
64 – Frais de personnel	379 250 €
65 - Autres charges de gestion courante	79 543 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION	682 974 €
66 - Charges financières	5 500 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	689 974 €
042 - Opérations d'ordre	3 800 €
6811 - Dotation aux amortissements	3 800 €
023 - Virement à la section d'investissement	231 760,63 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	925 534,49 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2020
013 - Atténuations de charges	7 790 €

70 - Produits des services du domaine	22 754 €
73 - Impôts et taxes	488 090 €
74 - Dotations subventions et participations	169 245 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 800 €
TOTAL RECETTES DE GESTION	701 679 €
76 - Produits financiers	50 €
77 - produits exceptionnels	3 250 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	704 979 €
002 - Excédent de fonctionnement	220 555,49 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	925 534,49 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	
SANS OPERATION	
Chapitres	BP 2020
001 – Résultat d'investissement	220 732,74 €
16 – Remboursement de la dette	52 000 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	850 €
27 – Autres immobilisations financières	45 000 €
041 – Opérations patrimoniales	10 865 €
OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX	
20 – Immobilisations incorporelles	8 740 €
21 – Immobilisations corporelles	80 140,72 €
OPERATION VOIRIE	
20 – Immobilisations incorporelles	25 000 €
21 – Immobilisations corporelles	98 300,77 €
OPERATION ECOLES	
21 – Immobilisations corporelles	22 783,40 €
OPERATION CENTRE BOURG	
20 – Immobilisations incorporelles	28 380 €
21 – Immobilisations corporelles	10 000 €
OPERATION MAIRIE	
21 – Immobilisations corporelles	31 725 €
OPERATION EGLISE	
21 – Immobilisations corporelles	5 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	639 517,63 €
INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2020
021 – Virement de la section de fonctionnement	231 760,49 €
10 – Dotations et fonds divers	252 872,56 €
13 – Subventions	90 950,58 €

165 – Dépôts et cautionnements	850 €
27 – Autres immobilisations financières	48 419 €
040 – Opérations d'ordre	3 800 €
041 – Opérations patrimoniales	10 865 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	639 517,63 €

A l'unanimité, le budget ainsi présenté est adopté.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET COMMERCES**

Après présentation complète du budget, voici une présentation synthétique par chapitre du BP 2020 – Budget commerces proposé au vote :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2020
011 - Charges à caractère général	14 015,11 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION	15 015,11 €
66 - Charges financières	1 350 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	16 865,11 €
023 - Virement à la section d'investissement	20 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	36 865,11 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2020
75 - Autres produits de gestion courante	11 575 €
77 – Produits exceptionnels	100 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	11 675 €
002 - Excédent de fonctionnement	25 190,11 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	36 865,11 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2020
16 – Remboursement de la dette	11 760 €
21 – Immobilisations corporelles	37 149,12 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	48 909,12 €
INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2020
021 – Virement de la section de fonctionnement	20 000 €
13 – Subventions d'investissement	14 826 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 260 €
001 – Excédent d'investissement reporté	12 823,12 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	48 909,12 €

A l'unanimité, le budget ainsi présenté est adopté.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Les piscines de la CDC Aunis Sud ont prévu d'ouvrir pour les vacances scolaires d'été. Monsieur le Maire a participé aux réunions de préparation pour s'assurer que la piscine de La Devisse fonctionnerait si celles d'Aigrefeuille et de Surgères étaient prévues à l'ouverture. Après avoir étudié les solutions d'ouverture proposées, les contraintes imposées par le contexte sanitaire, et les besoins techniques et en personnel dont dispose le service, les élus communautaires ont privilégié une ouverture pour les 3 sites en demi-journée et sur réservations/inscriptions des baigneurs. Pour La Devisse, les horaires habituels seront donc modifiés.

Une jeune femme de Surgères a été reçue récemment par Monsieur le Maire et Madame Isabelle DECOURT, 1^{ère} adjointe en charge de l'enfance, pour un projet de Maison d'Assistantes Maternelles à la recherche d'un local d'accueil. Madame DECOURT lui a fait visiter les locaux de l'ancienne mairie de Chervettes, lesquels ont semblé la séduire. Le projet reste à être précisé. Madame Amandine SIVADIER souligne la nécessité de réaliser d'importants travaux pour un tel projet, notamment pour remettre aux normes l'électricité, les points incendie, et les sanitaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des masques commandés ont enfin été reçus en mairie, y compris des masques pour les enfants. Ils restent disponibles en mairie sur demande.

Le terrain occupé par des encombrants appartenant au propriétaire voisin à l'Oasis à Vandré, visibles depuis la route vers Tonnay-Boutonne, devrait être déblayé par ses soins d'ici peu. Monsieur le Maire s'est déplacé sur place avec la gendarmerie pour le lui demander.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant la finalité des négociations avec les candidats pour la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz. La décision est prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Un départ de feu a été contrôlé dans l'usine Anett. Les pompiers se sont mobilisés en nombre et le personnel, entraîné à ce type de sinistre, a su faire preuve de courage et de dextérité, notamment une jeune ouvrière volontaire qui a su se démarquer par son sang-froid apparemment notoire.

Depuis le 25 mai que le Conseil Municipal est installé, plusieurs réunions de travail se sont organisées au sein des commissions communales.

La directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs « Ilot Vacances » attend les mesures annoncées par le gouvernement de la 3^{ème} phase de déconfinement pour se prononcer sur l'organisation du centre cet été. Madame Isabelle DECOURT annonce la nécessité d'inscrire son ou ses enfants d'une semaine à l'autre, sans pouvoir le faire au dernier moment, pour faciliter les contraintes d'organisation du centre cette année à cause du contexte sanitaire et des mesures exceptionnelles imposées. L'accueil pourrait être proposé à St Germain de Marencennes seulement cette année. Un rendez-vous est prévu en mairie avec la directrice pour obtenir les informations nécessaires aux familles pour leur accueil estival.

La parole est donnée à Madame Alexandra ROUARD au sujet d'une demande de Foodtruck « Les Flam's d'Hélène ». Le camion pourrait être installé sur la place de Chervettes un soir par semaine tous les 15 jours, avec possibilité les jeudis des semaines impaires. Madame ROUARD a pris soin de demander au gérant de Beffa Pizza s'il n'y voyait pas concurrence. Le gérant a donné son feu vert, disposant lui-même de sa propre clientèle et y voyant une offre de restauration dissociable de la sienne.

Monsieur Richard DUBOIS demande s'il est prévu un feu d'artifices sur la commune cet été, celui de St Pierre la Noue étant programmé pour le 15 août. Monsieur le Maire répond ne pas savoir encore à ce jour. Madame Aurélie FRITSCH propose qu'il puisse être tiré pour la fête de la St Laurent le 10 août.

Monsieur DUBOIS poursuit en demandant ce qu'il est prévu pour la route communale à La Rousselière, endommagée par les véhicules de chantier des constructions en cours. Il s'inquiète également du stationnement des véhicules le long de cette route. Monsieur le Maire répond avoir pris un arrêté municipal interdisant ce stationnement. Des pancartes seront installées sur la voirie pour le signaler. Chaque propriétaire a pour autant destinataire de cet arrêté.

La séance est levée à 23h45.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISSE, le 16 juin 2020

**Le Maire,
Pascal TARDY**

